



La Défense, le 17 janvier 2014

MESSAGE 2014-04

L'objectivation de la rémunération indemnitaire des commissaires de police

Cher(e)s collègues,

Le protocole d'avril 2009, a amélioré le dispositif préexistant de la "contractualisation" des postes, en créant pour les commissaires de police une indemnité de responsabilité et de performance (IRP).

Le principe de la détermination des bénéficiaires de la part "performance" reste aujourd'hui fondé sur un acte volontaire du commissaire, matérialisé par un "projet de performance individuel" (PPI), nettement plus complexe et moins transparent que ce qui était à l'œuvre pour la contractualisation.

Le SCPN, qui avait proposé lors des discussions de 2008/2009, une autre solution que le PPI, considère que l'absence de portage de ce dispositif par l'Administration a découragé de très nombreux collègues et a rendu cet outil obsolète.

C'est pourquoi nous avons proposé au Directeur Général de la Police Nationale de travailler sur un dispositif alternatif, permettant à la fois de **simplifier** cette attribution tout en maintenant **l'objectivation** de cette part de rémunération indemnitaire. Vous trouverez ci-joints notre courrier de proposition au DGPN, ainsi que sa réponse portant accord de principe.

Chacun observe les attaques nombreuses dont fait l'objet cette part de rémunération au sein même de la Police Nationale. Ceux qui refusent de voir ce danger ou se cantonnent dans une approche trop pragmatique nient les tentations de diminution voire de suppression qui pourraient survenir dans un contexte budgétaire drastique.

Par ailleurs, la troisième vague de création de Zones de Sécurité Prioritaires a introduit une incohérence entre la cartographie de ce dispositif et celle de la part "responsabilité" de l'IRP (Postes D et TD).

Nous avons également proposé de "transférer" une partie des sommes allouées à la part "performance" dans l'enveloppe de la part "responsabilité", afin d'accroître cette dernière et de créer de nouveaux postes qualifiés "difficiles" ou "très difficiles", notamment, mais pas seulement pour les ZSP (cf. courrier joint). Cette réforme permettrait, elle-aussi, d'améliorer l'objectivation de la rémunération indemnitaire du Corps, tout en reconnaissant la juste difficulté de postes et fonctions actuellement oubliés ou négligés, en raison d'une enveloppe globale constante.

Une telle réforme pourra également être l'occasion de prendre en compte la création des postes à IRP dans le corps de commandement, de manière à remettre en cohérence la cartographie de différentes postes entre commissaires et officiers.

Au moment où les fonctions de commissaires sont toujours plus difficiles, pris entre l'exigence sans cesse croissante de performance et une réduction drastique de toutes leurs marges de manœuvre, un rééquilibrage de la répartition de l'IRP, entre part "responsabilités" et part "performance", le tout dans une enveloppe globale inchangée, apparaît comme une voie de proposition réaliste.

Le secrétariat général du SCPN, ainsi que l'ensemble du réseau de nos délégués locaux, reste à votre disposition pour recueillir vos propositions et discuter de ces réformes avec vous.

Emmanuel ROUX
Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. Roux', with a long horizontal stroke extending to the right.

Céline BERTHON
Secrétaire Général adjoint

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Berthon', with a large loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.